



Photo by Jeff PACHOUD / AFP

RÉSISTANCES SYNDICALES AUX MONTÉES DE L'AUTORITARISME ET À LA REMISE EN CAUSE DES DROITS DANS LE MONDE

CHRONIQUE SYNDICALE
2026

AMNESTY
INTERNATIONAL 

ÉDITORIAL

par Anne Savinel-Barras, Présidente d'Amnesty International France

« Résister, c'est aussi lutter contre l'impunité »

Ce 9 janvier, à Rasht dans le Nord-Ouest de l'Iran, les forces de sécurité entrent dans la maison d'Amir Hossein : elles perquisitionnent, inspectent son corps et celui de ses sœurs, dont l'une a 14 ans, elles recherchent la trace de billes métalliques, preuve de participation aux manifestations. Amir Hossein est emmené, personne ne sait où...

Fin 2025, le peuple iranien se soulève, étouffé par une crise économique majeure. Les décennies de répression n'ont pas raison de la colère populaire : tous les acteurs de la société réclament un changement fondamental de système politique, et descendent dans la rue, à Téhéran, dans tout le pays, villes et villages. Une mobilisation inégalée, une détermination incroyable, une leçon de résistance.

Les autorités répondent par la terreur, des milliers de personnes, dont des enfants, sont tuées, blessées, enlevées, torturées. Pas d'internet ni communications pour mieux dissimuler les horreurs aux yeux du monde. Témoins oculaires ou indirects, vidéos et photos vérifiées, tous les éléments recueillis par Amnesty International convergent : c'est un massacre de masse d'une violence inégalée. Les forces de sécurité postées sur les toits visent la tête ou le torse des personnes dans la rue, avec des fusils de chasse. Elles entrent dans les maisons, lieux de travail, hôpitaux, à la recherche de blessés par plombs. Des professionnels de santé sont poursuivis pour avoir soigné sans informer les autorités. Les personnes arrêtées n'ont pas accès aux avocats, sous la torture elles sont contraintes à des aveux. Il s'agit de préparer l'opinion publique aux peines sévères, y compris la peine de mort.

La population est sous le choc, multiplie les appels à l'aide, mais les autorités poursuivent leur attaque contre le droit à la vie, la dignité, les libertés fondamentales. Un témoin nous déclare : « Ils ont déclenché un bain de sang contre le peuple. Pour le bien de ta conscience, fais tout ce que tu peux. Alerte les organisations de défense des droits humains ».

Le 28 février, les attaques américano-israéliennes surprennent la population déjà traumatisée. Il faut maintenant échapper aux frappes aériennes visant des écoles, centres de soins, lieux de vie. Le guide suprême n'a pas survécu, il ne sera pas jugé pour sa cruauté envers son peuple.

Les experts juridiques internationaux l'affirment, l'attaque américano-israélienne contre l'Iran a violé la charte des Nations Unies. Depuis, des actes illégaux au regard du droit international sont commis par les États-Unis, Israël et l'Iran. Le Moyen Orient s'embrase, plus de 10 pays sont touchés. Le conflit accentue la rupture de l'ordre mondial, la destruction des mécanismes de protection de nos droits, de la paix et de la sécurité. La loi du plus fort efface tout effort diplomatique.

Dans les pays du Golfe ciblés par l'Iran, ainsi qu'en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, des civils sont touchés par les missiles iraniens. La population palestinienne, soumise au système d'apartheid, ne bénéficie que de peu de protections. À Gaza, c'est à nouveau le siège total. Le blocus inhumain provoque la flambée des prix, la population est épuisée, sans ressources.

Les États-Unis, Israël, l'Iran multiplient les attaques contre les infrastructures énergétiques et les installations fournissant électricité, chauffage. Les civils sont en danger dans toute la région, l'impact environnemental est énorme. Un témoin à Téhéran déclare le 8 mars : « La pluie tombe du ciel. C'est terrifiant. »

Au Liban, la riposte israélienne aux tirs du Hezbollah pro-iranien est d'un mépris total pour les vies humaines : des morts par centaines, des familles déplacées par milliers, des quartiers rasés du sud à l'est et à Beyrouth.

Des attaques illégales, des violations du droit international humanitaire, des crimes de guerre : cela doit cesser immédiatement. Résister, c'est aussi exiger que les responsables de massacres en tout genre rendent des comptes, c'est mettre fin à l'impunité qui permet la répétition inlassable des crimes.

Résister par le syndicalisme : défendre le droit international face aux attaques contre les libertés collectives

Les atteintes aux droits humains ne sont pas emblématiques des seuls pays en conflit, ou sous régime militaire ou tyrannique. Elles ne sont pas toujours annoncées par des « sirènes et des chars ». Cela peut commencer de manière subtile, dans un murmure :

- // une manifestation pacifique déclarée illégale, un droit de grève restreint ;
- // un livre interdit à la vente, un-e journaliste arrêté-e ;
- // des expulsions sans décision judiciaire ;
- // des militant-es syndicaux-ales poursuivi-es ou discriminé-es.

Ces signaux faibles ne sont jamais anodins. Ils traduisent une remise en cause progressive des normes internationales protectrices. Or, lorsque ces normes sont fragilisées, ce sont les niveaux de vie, les conditions de travail et, plus largement, l'État de droit qui en pâtissent.

Face à ces attaques, le syndicalisme constitue une force de résistance essentielle. La liberté syndicale et l'action collective ne sont pas seulement des droits professionnels : elles sont des garanties pour la paix, la justice sociale et la démocratie. Entre conventions internationales, recommandations, résolutions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et accords-cadres internationaux (ACI), elles s'inscrivent dans un ensemble cohérent de protections juridiques internationales.

Sans prétendre à l'exhaustivité, rappelons quelques fondements majeurs :

// Le droit de constituer des organisations syndicales est garanti par la Convention n° 87 de l'OIT (liberté de créer un syndicat, d'y adhérer, de s'organiser librement, de constituer des fédérations et confédérations, y compris internationales). Il est également protégé par l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme, l'article 12 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En France, il est inscrit dans la Constitution de la V^e République¹.

// Le droit de réunion et de manifestation pacifique est protégé par les articles 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, par l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme, par l'article 12 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et par l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Il est indissociable de la liberté d'expression, de la liberté d'association, du droit à la non-discrimination, du respect de la vie privée et de l'intégrité physique².

// Le droit de grève, bien que non explicitement mentionné dans la Convention n° 87, est considéré par les défenseur-es de la liberté syndicale comme intrinsèquement lié à celle-ci. Il est reconnu à l'article 8 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à l'article 6 de la Charte sociale européenne (1961) et à l'article 27 de la Charte internationale américaine de garanties sociales (1948). La question de son interprétation a d'ailleurs été portée devant la Cour internationale de Justice en octobre 2025³.

// Le droit d'informer et de diffuser des informations syndicales (tracts, affichage) découle notamment de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En France, il est encadré par le Code du travail, qui prohibe les propos injurieux ou diffamatoires et les troubles à l'ordre public.

¹ Organisation internationale du travail. (1948). « Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n° 87) ». Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR).

² Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. (s.d.). « Le droit de manifester pacifiquement ». Office des Nations unies contre la torture et autres violations des droits fondamentaux : [Le HCDH et la liberté de réunion pacifique | OHCHR](#)

³ Alain Supiot (12 Jan. 2024). « Un droit international de la grève ? ». *Le Monde diplomatique* : www.cgas.ch/SPIP/IMG/pdf/2024-01-12lecourrier_un_droit_international_de_la_greve_p12.pdf

// Le droit à la négociation collective est garanti par la Convention n°98 de l'OIT, qui protège également contre les discriminations antisyndicales et les ingérences patronales. À l'échelle mondiale, les accords-cadres internationaux doivent en assurer la reconnaissance et la mise en œuvre⁴.

Pourtant, ces droits font aujourd'hui l'objet d'attaques croissantes. Certains États adoptent des législations restreignant la liberté syndicale, le droit de grève ou le droit de manifester. Les procédures administratives deviennent dissuasives, les sanctions se multiplient, les discriminations antisyndicales persistent.

Dans une analyse menée en 2024 sur les réglementations juridiques et politiques de 21 pays européens, Amnesty International souligne qu'au lieu de respecter, protéger et faciliter le droit de réunion pacifique, de nombreuses autorités en Europe stigmatisent et restreignent arbitrairement les

manifestations. L'organisation dénonce l'adoption de lois répressives, l'imposition d'obligations procédurales lourdes et parfois discriminatoires, des pratiques de maintien de l'ordre marquées par des contrôles au faciès, le recours à une force injustifiée ou excessive contre des manifestant-es pacifiques, ainsi que l'usage croissant de technologies de surveillance intrusives⁵.

Dans ce contexte, la résistance syndicale n'est pas seulement défensive : elle est un acte démocratique. Défendre la liberté syndicale, le droit de grève et la négociation collective, c'est défendre l'effectivité du droit international lui-même. C'est refuser que les conquêtes sociales deviennent des variables d'ajustement politiques. C'est rappeler que les droits fondamentaux ne sont pas des concessions, mais des obligations juridiques contraignantes pour les États.

Les accords-cadres internationaux (ACI)

L'application des normes sociales internationales de l'OIT dépend des États, d'où de fortes disparités entre pays, génératrices de déséquilibres globaux, d'inégalités de développement et de dumping social. Faire progresser la régulation sociale de la mondialisation exige donc de trouver des leviers permettant de garantir l'application de ces normes internationales.

Les ACI sont des accords négociés entre une entreprise multinationale et une ou plusieurs fédérations syndicales mondiales. Leur principal objectif est de garantir que l'entreprise respecte les mêmes normes dans tous les pays où elle opère. Ces textes négociés prévoient souvent des mécanismes de dialogue continu et de plus en plus fréquemment des mécanismes de règlement des différends.

Les ACI se sont révélés être des instruments utiles pour permettre aux syndicats d'aider les travailleur-ses à s'organiser dans les secteurs ou les régions où les syndicats sont faibles. Ils peuvent également les aider

dans les pays développés où le taux de syndicalisation est faible ou en diminution. Un autre objectif des ACI est de « standardiser » le comportement de l'entreprise au sein de l'ensemble de ses activités : « une entreprise – une norme », l'objectif commun aux fédérations syndicales mondiales.

Les ACI, en tant que textes négociés, prévoient souvent des mécanismes de dialogue continu et de plus en plus fréquemment des mécanismes de règlement des différends.

Citons parmi les caractéristiques communes aux ACI :

// l'intégration des conventions fondamentales de l'OIT, notamment sur la liberté syndicale ;

// la reconnaissance du syndicat et de ses membres ;

// des dispositions sur la neutralité de l'entreprise en ce qui concerne la syndicalisation.

⁴ Organisation internationale du travail. (1949). « Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (n° 98) ». Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR).

⁵ Amnesty International. (2024). « Protections insuffisantes et restrictions excessives – Le droit de manifester dans 21 pays européens ». Amnesty International, rapport EUR 01/8199/2024.

Iran : malgré la répression, la résistance se poursuit

La République islamique d'Iran a interdit les syndicats libres, et les militant·es qui tentent de poursuivre leur activité en leur sein ou d'en créer de nouveaux subissent arrestations, procès, torture et parfois la peine de mort (selon Syndicalisme Hebdo de septembre 2025, 50 syndicalistes avaient déjà été assassiné·es en 2025). Malgré la criminalisation du mouvement syndical, malgré les risques, la résistance syndicale reste vivace. Des syndicalistes comme Sharifeh Mohammadi, défenseure des droits humains, incarnent cette lutte : condamnée à mort après des accusations de « rébellion armée contre l'État » (baghi), en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits des femmes et des travailleurs·ses, elle a subi des tortures.

Confrontée à l'effondrement économique dû à la dépréciation de la monnaie, la corruption et le blocus du pays, la population se mobilise, en particulier les travailleur·ses et leurs syndicats, contre l'hyperinflation qui accroît la pauvreté, les salaires non payés, la répression. Ainsi le site LabourStart (<https://www.labourstart.org/>) recense les actions syndicales suivantes :

// Les chauffeurs de bus de Téhéran et de sa banlieue sont à l'avant-poste avec leur syndicat Vahed : grèves pour de meilleurs salaires et conditions de travail, actions contre la répression et l'emprisonnement de leurs dirigeant·es aboutissant à la libération anticipée de Mansour Osanlou et Reza Shahabi en 2024, Davoud Razavi, Ebrahim Madadi, Reyhaneh Anssari et Anishah Assadolahi, Esmail Guerami et Rassool Bodaghi restant toujours détenu·es.

// Les enseignant·es sont aussi très mobilisé·es au sein du Conseil de coordination des syndicats d'enseignants d'Iran : grèves nationales pour des salaires décents, sit-in dans les écoles pour protester contre la privatisation et la répression, manifestations malgré les arrestations de leurs dirigeants syndicaux comme Ismaël Abdi et Mohammad Habibi emprisonnés en avril 2020...

// Les retraité·es de l'Organisation de la sécurité sociale participent à des mobilisations pour défendre leur pouvoir d'achat dégradé par l'inflation, contre la mauvaise gestion de leur fonds de retraite, contre la condamnation de leurs dirigeants Morad Zohrabi et Mohammadzaman Kamarava à 2 ans de prison en juin 2025...

// Dans l'industrie, des comités clandestins organisent des grèves pour le paiement des salaires, contre l'explosion du travail précaire... Ainsi en 2025, 4 000 travailleurs ont mené une grève de la faim de plus de 50 jours chez Arak Aluminium Company (IRALCO). En 2024, dans plus de 90 sites de l'industrie pétrolière et gazière d'Iran, les travailleur·ses se sont mis·es en grève pour réclamer de meilleurs roulements des équipes (20 jours de travail consécutifs !) et des hausses de salaires. La même année, les sidérurgistes ont fait grève pour que les salaires soient alignés sur ceux d'autres entreprises de la métallurgie et pour réintégrer des travailleurs licenciés.

Depuis 2023, les syndicats publient des déclarations interprofessionnelles contre l'hyperinflation, la répression violente, les milliers de morts et arrestations violentes. Les organisations syndicales françaises et internationales relaient ces déclarations et apportent leur soutien. Ainsi le 9 janvier 2026, la CSI (Confédération syndicale internationale) « *condamne fermement la répression violente à l'encontre des travailleurs, des syndicalistes et des mouvements sociaux en Iran, où les manifestations et les grèves se sont étendues à l'ensemble du pays depuis la fin de 2025 en réponse à une crise économique et sociale qui ne cesse de s'aggraver* ». Le 13 janvier 2026, dans un communiqué commun, CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA, exigent « *la fin de la répression contre les mobilisations, la liberté d'organisation et de manifestation, la libération de toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs droits, le respect des engagements internationaux en matière de droits humains et de libertés syndicales et l'arrêt immédiat des exécutions et l'abolition de la peine de mort* ».

Algérie : plus aucun·e syndicaliste n'est à l'abri de la répression dans une société civile muselée par le pouvoir

Depuis la brève ouverture démocratique du début des années 90, il y a 3 types de syndicats : l'UGTA (Union générale des travailleurs et travailleuses en Algérie), organe de liaison du pouvoir depuis des décennies, les syndicats autonomes, créés comme alternative à l'UGTA, et les syndicats clones des syndicats autonomes, mis en place par le pouvoir pour brouiller les cartes. Les syndicats autonomes subissent des formes multiples de répression. Mais ce qui a récemment changé, c'est que désormais, toute action syndicale, même sur les salaires, est considérée comme une attaque du pouvoir et un trouble à l'ordre public. La LADDH (Ligue algérienne de défense des droits humains) compte près de 300 prisonnier·es politiques dans le pays, dont des syndicalistes, des journalistes et des militant·es des droits humains. Après s'en être pris à des membres de la CGATA (Confédération générale autonome des travailleurs et

travailleuses en Algérie), puis des membres du Syndicat du pétrole et de l'électricité (SNATEGS) condamné·es à des peines de prison, c'est au tour de syndicalistes de l'UGTA de subir la répression. En novembre 2025, des travailleur·ses de la Société nationale du transport ferroviaire (SNTF) ont cessé le travail pour appuyer leurs revendications professionnelles. Cela s'est traduit par l'arrestation de cheminots et de responsables de l'UGTA, dont le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs du transport ferroviaire (FNTF)⁶. Le pouvoir s'en prend donc aussi à des composantes de l'UGTA. Enfin, les autorités refusent l'accès au territoire à des citoyen·nes et militant·es algérien·nes exilé·es : en juillet 2025, Nassera Dutour, présidente du Collectif des familles de disparu·es en Algérie (CFDA) et mère de disparu, a été victime d'un éloignement forcé de son propre pays⁷.

Tunisie : le pouvoir est en train de systématiquement reprendre les acquis de la révolution de 2010

Dans un communiqué du 20 août 2025, la Confédération syndicale internationale (CSI) condamne « l'escalade des attaques contre l'UGTT [Union Générale des Travailleurs et travailleuses en Tunisie] et la démocratie en Tunisie »⁸. Des groupes d'individus ont en effet attaqué son siège à Tunis et la CSI fait le lien avec le discours fortement antisyndical du président tunisien et ses attaques globales contre les droits, dont le droit du travail. Les syndicats français ont organisé un meeting de soutien à l'UGTT à Paris, fin 2025 et ont déclaré : « Face à ces atteintes graves et répétées aux droits fondamentaux, les organisations

syndicales françaises CFTD, CGT, UNSA, Solidaires et FSU expriment leur plein et entier soutien à l'UGTT dans sa mobilisation légitime pour la défense des libertés publiques et syndicales, du droit d'organisation et de grève, ainsi que du droit à une négociation collective effective. Elle porte notamment sur les revendications essentielles relatives aux augmentations salariales, à la préservation de l'emploi et au maintien d'un véritable dialogue social »⁹. Les organisations mentionnent les arrestations et incarcérations de syndicalistes de l'UGTT, à côté de celles de journalistes et de militantes pour les droits des femmes.

⁶ Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés (2025). « Solidarité avec les syndicalistes d'Algérie ! ». 1312/2025. <https://laboursolidarity.org/fr/busca/n/3701/solidarite-avec-les-syndicalistes-dalgerie->

⁷ CFDA (2025). « Nassera DUTOUR refoulée d'Algérie par les autorités algériennes ». 31/07/2025. <https://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2025/08/COMMUNIQUE-DE-PRESSE-Nassera-Dutour-refoulee-a-la-frontiere-algerienne.pdf>

⁸ CSI (2025). « La CSI condamne l'escalade des attaques contre l'UGTT et la démocratie en Tunisie ». 20/08/2025. <https://www.ituc-csi.org/la-csi-condamne-l-escalade-des>

⁹ FSU (2025). « Tunisie : du rêve de liberté aux murs de la peur. Les organisations syndicales françaises solidaires du syndicalisme tunisien ». <https://fsu.fr/tunisie-du-reve-de-liberte-aux-murs-de-la-peur-les-organisations-syndicales-francaises-solidaires-du-syndicalisme-tunisien/>

Du No Kings day aux mobilisations anti-ICE, la résistance syndicale contre l'autoritarisme trumpien s'organise aux États-Unis

Depuis le début des années 2020, on assiste à une montée en puissance des mobilisations syndicales et de l'organisation de nouveaux syndicats : chez Amazon, avec la création de l'ALU (Amazon Labor Union) ; chez Starbucks, avec la création du SWU (Starbucks Workers United) et par la multiplication des premières grèves coordonnées dans plusieurs États, comme pour l'UAW (United Auto Workers) qui a conduit une grève longue et massive dans le secteur automobile en 2023.

Mais les syndicats américains ont perdu, depuis des décennies, l'habitude de mener des grèves plus politiques ou coordonnées entre différents secteurs. Le nouveau règne de Trump semble changer la donne : un décret a aboli le droit de négociation collective d'un million de fonctionnaires fédéraux, détruisant ainsi leurs syndicats. L'AFGE (Fédération américaine des employés du gouvernement) – 800 000 fonctionnaires fédéraux –, conteste devant les tribunaux l'interdiction des syndicats par Trump¹⁰. Les attaques contre le droit de négociation dans de nombreuses branches ont accentué ce sentiment de politique anti-droits et donc anti-syndicale de la part du pouvoir. En 2025, afin de ne pas laisser une nouvelle forme d'autoritarisme s'installer dans le pays, les *No Kings Days* ont été organisés par 300 organisations et ont revendiqué jusqu'à 7 millions de manifestant-es dans 50 États.

Mais la chasse aux migrant-es menée par le bras armé de Trump, la désormais célèbre ICE (Immigration and Customs Enforcement) choque largement l'opinion américaine et les syndicats : des collègues sont visé-es, parfois arrêté-es sur leur lieu de travail, des enfants qu'ICE vient chercher à l'École devant les yeux de leurs enseignant-es ou en se servant de ceux-ci comme appâts pour arrêter leurs parents... Selon les législations en vigueur concernant l'immigration aux États-Unis, certaines personnes arrêtées et emprisonnées dans des camps ou déportées dans différents pays, l'ont été de façon illégale. L'AFL-CIO du Minnesota affirme, dans

un communiqué, que « *les opérations de ICE mettent en danger les travailleurs et travailleuses* » et exige la remise en liberté des personnes arrêtées illégalement, la fermeture des centres de rétention comme celui du Texas, et la fin du financement d'ICE¹¹. À Minneapolis, le 23 janvier 2026, la mobilisation anti-ICE a culminé avec près de 100 000 manifestant-es, à l'appel d'une coalition large d'associations et de syndicats. Cette journée, première grève générale depuis des décennies dans le pays, est désormais appelée la « *Journée de la vérité et de la justice* ». Elle a coalescé le mouvement social aux États-Unis à la suite du meurtre de Renee Good et Alex Pretti par les agents de ICE. Le MRLF (Minneapolis Regional Labor Federation), qui représente plus de 175 syndicats dans l'État, a organisé cette journée pendant des semaines sur le mot d'ordre, « *pas d'école, pas de travail, pas de shopping* ». Les commerçant-es avaient fermé le rideau de leur magasin en solidarité.

Les organisations syndicales préviennent qu'elles vont continuer à mobiliser autour des politiques anti-sociales et autoritaires du pouvoir. Enfin, les mobilisations ont été nombreuses dans la période contre les attaques contre les droits des personnes LGBTQI+ ou contre le droit à l'avortement, ou encore contre la répression des manifestations, souvent estudiantines, en solidarité avec les palestinien·nes victimes du génocide organisé à Gaza par le meilleur ami de Donald Trump, Benjamin Nethanyahou. *To be continued...*

¹⁰ AFGE Breaking News (2025). "Federal Court Orders Reinstatement of Fired Probationary Federal Employees". 13/03/2025. <https://www.afge.org/publication/federal-court-orders-reinstatement-of-fired-probationary-federal-employees/>

¹¹ AFL-CIO (2026). „ICE Actions Are Putting Working People in Danger”. 9/01/2026. <https://aflcio.org/press/releases/afl-cio-ice-actions-are-putting-working-people-danger>

En Argentine, les syndicats se mobilisent contre une réforme du travail régressive

Après le « protocole anti-piquete » qui criminalise les actions collectives et prévoit des peines de prison pour les organisateurs, les syndicats argentins s'organisent maintenant pour protester contre le projet de loi *modernización*, dit de « modernisation du travail ».

« Par l'ampleur des droits qu'il abroge, la diversité des questions qu'il aborde et la gravité des reculs qu'il engendre, ce projet de loi n'est comparable qu'à la réforme du travail mise en œuvre sous la dictature civilo-militaire de 1976 » s'indignait la Centrale des travailleurs argentins Autònoma (CTA-A) en janvier 2026.

Parmi les mesures énoncées :

- // de nouvelles restrictions au droit de grève et à la négociation collective ;
- // des restrictions aux activités syndicales ;
- // l'allongement de la journée de travail jusqu'à 12 heures ;
- // l'élimination des heures supplémentaires rémunérées, remplacées par un système de « banque de temps » ;
- // des « salaires dynamiques » fondés sur la productivité, permettant aux salaires de fluctuer d'un mois à l'autre ;
- // le transfert des indemnités de licenciement à l'État ;
- // des mesures visant à supprimer le financement du système de pension.

Ce projet de loi du gouvernement Milei, voté par le Sénat, s'il est adopté par les députés, pourrait donner des idées à des gouvernements autoritaires et faire reculer partout dans le monde le droit du travail.

Un appel à la grève générale, soutenu par le mouvement syndical international, est lancé pour le jour où la Chambre des députés débattera de cette réforme :

// « *La défense du travail décent, de la négociation collective et de la liberté d'association ne connaît pas de frontières. Une atteinte à l'un est une atteinte à tous* » (Kristjan Bragason, secrétaire général par intérim de l'Union syndicale internationale de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie UITA)¹².

// « *Le mouvement syndical international est solidaire de la CGT (Confederación General del Trabajo), et des 2 centrales syndicales CTA, A et T (Central de Trabajadores de la Argentina) dans leur défense des droits démocratiques et syndicaux. [...] Nous appelons le Congrès argentin à rejeter cette attaque contre la démocratie et les travailleurs* » (Luc Triangle, président de la Confédération internationale des syndicats CSI)¹³.

En Inde, offensive lancée par le gouvernement Modi contre le droit du travail

// Entre 2019 et 2020, 4 codes du travail ont été adoptés. Ces codes excluent une grande partie des salarié-es, généralisent l'emploi temporaire, remettent en cause la journée de 8 heures, restreignent le droit syndical, fragilisent le droit de grève et affaiblissent les mécanismes de contrôle et de sécurité.

// L'espace démocratique est de plus en plus réduit : à Delhi, les manifestations sont désormais interdites.

// Récemment, les syndicats ont fortement réagi à la

publication du projet de politique en matière de travail et d'emploi, *Shram Shakti Niti 2025*. Le 12 février, à l'appel de 10 centrales syndicales, plus de 300 millions de travailleurs-ses ont cessé le travail.¹⁴

// Comme ailleurs, le gouvernement justifie ses politiques au nom de la « facilité de faire des affaires ». « *Ce que nous affrontons n'est pas isolé : mêmes recettes, même pression, même volonté de discipliner le travail au nom de la compétitivité* » (Sudip Dutta du Centre des syndicats indiens CITU, l'une des principales centrales du pays).

¹² UITA (2026). « Argentine : les syndicats se mobilisent contre une réforme du travail régressive ». 17/02/2026. <https://www.iuf.org/fr/news/argentina-unions-mobilize-against-regressive-labour-reform/>

¹³ CSI (2026). « Argentine : les syndicats se mobilisent contre l'atteinte portée par Milei aux droits du travail ». 9/01/2026. <https://www.ituc-csi.org/argentine-les-syndicats-se>

¹⁴ IndustriAll (2026). « Inde : 300 millions de travailleurs et travailleuses se mobilisent ». 16/02/2026. <https://www.industrialall-union.org/fr/inde-300-millions-de-travailleurs-et-travailleuses-se-mobilisent/>

Et en Europe ?

DANEMARK

En 2023, le gouvernement danois, soutenu par la Suède, a introduit un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour contester la directive sur les salaires minimaux adéquats d'octobre 2022. Selon ces États, la directive outrepassait ses compétences et portait atteinte à la répartition des compétences entre le droit de l'UE et les États membres. Pour le Danemark, la directive comportait une ingérence directe dans la détermination de la rémunération au sein de l'UE et le droit d'association.

Après plusieurs mois d'attente, la CJUE a rejeté le recours introduit par le Danemark visant à annuler la directive sur les salaires minimaux adéquats. L'essentiel de la directive demeure en vigueur : elle promeut la négociation collective, renforce le rôle des partenaires sociaux et oblige les États à s'assurer du caractère adéquat des salaires minimum.¹⁵

HONGRIE

Droit de grève : Une clause de service minimum dans les services publics instaurée par l'administration Orbán en 2010, modifie la loi sur le droit de grève de 1989. « Cette loi impose aux parties de se mettre d'accord sur un service minimum. Et tant que les tribunaux n'ont pas tranché définitivement sur la question, la grève est illégale (...). Or, le tribunal peut poser des questions aux parties et ça peut durer des semaines. C'est exactement ce qui s'est passé pour la mobilisation du 31 janvier (2022 NDLR), jugée illégale, car le jugement en appel s'est fait attendre » a expliqué Erzsébet Nagy, présidente du syndicat enseignant PDSZ (Pedagógusok Demokratikus Szakszervezetének).

« Les employés de la sphère sociale, par exemple, essaient depuis 2 ans de faire la grève, mais n'y parviennent pas, car le gouvernement, qui est notre partenaire de négociation, exige un service minimum de 100 %, ce qui rend impossible l'exercice du droit de grève. » a déclaré madame Boros Péterné, à la tête du syndicat hongrois des cadres de la fonction publique et des fonctionnaires et travailleurs du service public (MKKSZ)¹⁶.

SERBIE

nombreux-ses enseignant-es qui soutiennent les étudiant-es se retrouvent sans salaire depuis des mois, en raison de lois vagues permettant aux proviseurs de ne pas les payer, quand bien même ils-elles ne sont pas en grève.

À bien des égards, la Serbie fonctionne aujourd'hui comme un laboratoire d'étude de l'illibéralisme européen. Malgré la répression (canons à sons, kidnapping, groupe paramilitaire), étudiants et syndicats se mobilisent contre la corruption : « Le message principal est destiné au gouvernement serbe pour adopter d'urgence une nouvelle loi sur le travail et une nouvelle loi sur la grève (...) », explique Željko Veselinović, président des Syndicats unis de Serbie « Sloga »¹⁷.

¹⁵ CFDT (2025). « Salaires minimaux adéquats : la CJUE confirme l'essentiel de la directive, une victoire pour l'Europe sociale ! ». 3/12/2025. <https://www.cfdt.fr/mes-droits/actualites-juridiques/les-normes-en-droit-du-travail/salaires-minimaux-adequats-la-cjue-confirme-lessentiel-de-la-directive-une-victoire-pour-leurope-sociale>

¹⁶ Equal Times (2022). « En Hongrie, le droit de grève sacrifié par Viktor Orbán ». 27/06/2022. <https://www.equaltimes.org/en-hongrie-le-droit-de-greve>

¹⁷ Fondation Jean Jaurès (2025). « En Serbie, une ultime bataille pour la démocratie fait rage dans l'indifférence de l'Europe ». 30/01/2025. <https://www.jean-jaures.org/publication/en-serbie-une-ultime-bataille-pour-la-democratie-fait-rage-dans-lindifference-de-leurope/>

Atteintes au droit syndical et résistances en France

En France, bien que la liberté syndicale soit un principe de valeur constitutionnelle, les organisations syndicales et les observateurs internationaux alertent régulièrement sur une dégradation de l'exercice de ce droit qui se manifeste de 3 manières principales :

1. La discrimination syndicale en entreprise : souvent insidieuse, elle se traduit par des freins à l'évolution de carrière, des gels de salaires ou l'isolement des représentants du personnel. Selon la Défenseure des droits, l'activité syndicale demeure l'un des principaux critères de discrimination à l'emploi (avec l'âge et le sexe souvent cumulés).

2. La criminalisation de l'action collective : la judiciarisation accrue des conflits sociaux s'est illustrée lors du mouvement contre la réforme des retraites de 2023, par plusieurs gardes à vue de responsables syndicaux (notamment dans l'énergie). L'usage de dispositions antiterroristes ou sécuritaires contre des militant-es écologistes et syndicaux-ales est une tendance de plus en plus dénoncée par les ONG.

3. L'affaiblissement institutionnel : Depuis les ordonnances de 2017, la fusion des instances représentatives en un seul Comité social et économique (CSE) a drastiquement réduit le nombre d'élus et leurs heures de délégation, rendant la tâche de représentation plus difficile les éloignant ainsi du terrain.

Les résistances et les ripostes du mouvement syndical et de la société civile ont développé 3 types de mécanismes de défense robustes :

1. La résistance juridique (le contentieux) est l'arme principale. Les syndicats (CGT, CFDT, Solidaires, etc.) saisissent régulièrement les Conseils de prud'hommes pour faire reconnaître la discrimination (méthode dite « Leclerc » pour prouver les écarts de salaires) ;

2. Le recours au Défenseur des Droits permet d'obtenir des enquêtes indépendantes ;

3. La mobilisation à l'échelon international : les syndicats français saisissent l'Organisation Internationale du Travail (OIT). En 2023 et 2024, l'OIT a rappelé la France à l'ordre concernant les réquisitions de grévistes (notamment dans les raffineries) jugeant ces pratiques contraires au droit de grève (sauf en cas de « crise nationale aiguë ») ;

4. Les solidarités financières : la pérennisation des caisses de grève (ex : les cagnottes en ligne) permet de soutenir les actions dans la durée et de résister à la pression financière exercée par les retenues de salaire.

En conclusion, on peut dire que la France traverse une période de durcissement des rapports sociaux. Si le cadre légal protège théoriquement le syndicaliste, la pratique démontre une tension croissante entre le maintien de l'ordre public et la liberté de manifester, obligeant les syndicats à déplacer une partie de leur lutte du terrain social vers le terrain judiciaire.

À la manière de Martin Niemöller¹⁸

Quand ils ont interdit les syndicats,
je n'ai rien dit, je n'étais pas syndiqué.
Quand ils ont interdit les manifestations,
je n'ai rien dit, je n'ai jamais manifesté.
Quand ils ont supprimé le droit de grève,
je n'ai rien dit, je n'étais pas concerné.
Quand ils m'ont licencié,
j'étais seul pour défendre mes droits.

¹⁸ Martin Niemöller (1892-1984) est un pasteur luthérien allemand qui a passé 8 années en prison et dans des camps de concentration du régime nazi entre 1937 à 1945. Il a écrit le poème suivant :

Quand ils sont venus chercher les socialistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas socialiste.
Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.
Quand ils sont venus chercher les Juifs, je n'ai rien dit, je n'étais pas juif.
Puis, ils sont venus me chercher. Et il ne restait personne pour protester.

Vers une « internationale » de la jeunesse : la révolte mondiale de la Génération Z en 2025

À travers le monde, de nombreux-ses jeunes appartenant à la « génération Z », née entre la fin des années 1990 et le début des années 2010, sont descendu-es dans la rue pour défendre leurs droits en 2025. Du Bangladesh à Madagascar, en passant par le Maroc, le Népal, l'Indonésie, le Kenya ou le Pérou, une forme d'« internationale juvénile », principalement portée par des revendications socio-économiques, s'est imposée sur la scène politique et médiatique¹⁹.

Ces révoltes, estampillées « Gen Z » pour la première fois lors de manifestations au Kenya en 2024, apparaissent novatrices à plusieurs égards. D'abord par leur rapidité de diffusion, via des appels à manifester relayés sur des plateformes telles que Discord, Instagram ou TikTok, qui ont dynamisé les mobilisations en temps réel. Ensuite par leur aspiration à dépasser les revendications locales pour devenir « *le nouveau visage revendiqué d'une révolte mondiale et générationnelle* », explique Cécile Van de Velde, sociologue spécialiste de la jeunesse et professeure à l'Université de Montréal²⁰.

Bien que chacune des mobilisations de la « Gen Z » s'inscrive dans un contexte national spécifique, elles présentent de nombreux points communs. Au-delà de leur jeunesse, les indigné-es du Népal, du Maroc, du Bangladesh et d'autres pays où la jeunesse s'est soulevée, brandissent des mots d'ordre similaires contre la corruption, le népotisme, les inégalités et la dégradation des services publics.

À Madagascar, par exemple, des jeunes ont manifesté contre les pénuries chroniques d'eau et les coupures d'électricité, jusqu'à ce que le mot-clic #GenZ se transforme en un mouvement national de contestation des élites et du gouvernement. Au Maroc, le mouvement a notamment pris forme autour du serveur « GenZ 212 » sur Discord, où l'indignation s'est cristallisée après la mort de 8 femmes enceintes admises à l'hôpital public d'Agadir pour des césariennes²¹.

Au Pérou, les jeunes expriment également leur colère face aux menaces pesant sur le droit à l'avortement thérapeutique ; au Népal, ils et elles dénoncent le chômage massif et la corruption et en Indonésie, la résurgence de pratiques autoritaires.

Néanmoins, face à ces voix dissidentes, les forces de sécurité de plusieurs pays ont réagi en recourant à une force illégale et disproportionnée, mettant en danger la vie des jeunes manifestant-es au lieu de garantir et protéger leur droit de manifester pacifiquement. Dans ce contexte, Amnesty International appelle les gouvernements du monde entier à négocier aux Nations unies un traité contre le commerce des instruments de torture, afin d'interdire les équipements abusifs utilisés dans le cadre du maintien de l'ordre. Les jeunes ne devraient jamais avoir à risquer leur vie pour exercer leur droit de manifester²².

¹⁹ Le Monde diplomatique. (2025). « Le Sud global aux prises avec l'internationale "gen Z" ». *Le Monde diplomatique*. Article de presse en ligne : [Le Sud global aux prises avec l'internationale « gen Z »](#)

²⁰ France 24. (2025). « "Gen Z", révolte de la jeunesse à contagion internationale ». *France 24*. Article de presse en ligne : [«Gen Z», révolte de la jeunesse à contagion internationale](#)

²¹ Radio-Canada. (2025). « Pourquoi la génération Z se soulève-t-elle aux quatre coins du monde ? ». *Radio-Canada*. Article de presse en ligne : [Pourquoi la génération Z se soulève-t-elle aux quatre coins du monde ? | Radio-Canada](#)

²² Amnesty International. (2025). « Génération Z. Voici pourquoi nous risquons nos vies afin de manifester ». *Amnesty International*. [Génération Z. Voici pourquoi nous risquons nos vies afin de manifester - Amnesty International](#)

Résistance aux attaques contre les droits des populations autochtones

Les peuples autochtones sont confrontés à la discrimination systémique, à la marginalisation et aux violations de leurs droits. Selon l'OIT, plus de 86 % des peuples autochtones dans le monde travaillaient dans l'économie informelle, contre 66 % pour leurs homologues non autochtones. La Convention 169 de l'OIT stipule que les gouvernements et entreprises doivent obtenir le consentement libre, préalable et éclairé de ces peuples avant toute entreprise sur les territoires autochtones, et que les politiques doivent respecter leurs droits et besoins et les inclure dans la prise de décisions. Ce droit relève également de la Convention des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007.

La résistance des peuples autochtones d'Amérique ne se limite pas au passé colonial ; elle est un phénomène actif et multiforme à travers le continent américain, reflétant la lutte continue pour la souveraineté, la préservation culturelle et la protection des territoires ancestraux.

Héritage historique et continuité

Les peuples autochtones, tels que les Mapuches, Navajo, Lakota, Maya, Quechua et d'autres, ont subi la colonisation européenne, le déplacement forcé, le travail contraint et l'extermination culturelle. Historiquement, ils ont résisté par :

- // la résistance armée et les alliances militaires ;
- // la diplomatie et la signature de traités ;
- // la fuite vers des territoires isolés.

Cette résistance historique reste vivante dans la mémoire collective et les mobilisations contemporaines, notamment face aux injustices environnementales et sociales. Aujourd'hui, la résistance prend souvent des formes pacifiques mais déterminées :

- // **Protection des terres et des ressources naturelles :** lutte contre l'extraction minière, les pipelines et l'exploitation non réglementée qui menacent les écosystèmes et les moyens de subsistance traditionnels ;
- // **Revitalisation linguistique et culturelle :** préservation et enseignement des langues autochtones, arts, rituels et savoirs traditionnels ;
- // **Reconnaissance juridique et politique :** participation aux instances de décisions et revendication des droits collectifs dans les forums nationaux et internationaux (ONU, tribunaux locaux).

Leadership et mobilisation globale

Les femmes jouent un rôle crucial en tant que leaders culturels, politiques et environnementaux, et les jeunes sont souvent à la tête de mobilisations innovantes utilisant les médias et le plaidoyer international.

// Ainsi, la résistance des Mapuches face aux projets de pipeline et d'exploitation minière au Chili et en Argentine. La lutte pour la souveraineté et l'autodétermination est centrale, alors que les peuples autochtones continuent d'être marginalisés dans la gouvernance de leurs territoires.

// Les peuples autochtones ont continué d'être marginalisés et de subir des violences et des discriminations en Afrique du Sud pour s'être opposés aux recherches des multinationales minières qui ont donné lieu à des expulsions forcées dans diverses régions du pays.

// En Malaisie le droit des peuples autochtones n'était pas pris en considération pour les mêmes raisons.

// Aux Philippines des autochtones et des écologistes ont été soumis-es à des disparitions forcées. Les atteintes aux droits humains commises par des acteurs étatiques ou non étatiques étaient souvent liées à des problèmes de propriété foncière ou des titres de propriété ainsi qu'aux activités des industries extractives dans la plupart des régions mondiales en dépit des résistances des autochtones.

Rapport CSI 2025 sur les violations des droits syndicaux dans le monde ²³

La CSI (Confédération Syndicale Internationale) rassemble des informations sur les violations de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective, et les dénonce depuis 31 ans dans le Rapport annuel sur les violations des droits syndicaux. Elle présente ses conclusions au travers de l'indice des droits dans le monde 2025, qui classe 147 pays découlant des conventions et de la jurisprudence de l'OIT. L'indice présente les violations des droits des travailleur-ses en droit et dans la pratique.

// 87 % des pays ont violé les droits de grève.

// 80 % remettent en cause le droit de négociation collective.

// Des travailleur-ses sont exclu-es du droit de constituer un syndicat et de s'y affilier dans 74 % des pays, n'ont pu accéder à la justice dans 72 % des pays, ont été victimes de violences dans 44 pays, ont été arrêté-es et placé-es en détention dans 74 pays.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT 2025 DE LA CSI

Des syndicalistes ont payé le prix ultime de leur activisme au Cameroun, en Colombie, au Guatemala, au Pérou et en Afrique du Sud – tués pour avoir défendu les droits des travailleur-ses. Le rapport liste les 10 pires pays pour les travailleur-ses : le Bangladesh, le Belarus, l'Égypte, l'Équateur, l'Eswatini, le Myanmar, le Nigeria, les Philippines, la Tunisie et la Turquie.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD restent les pires régions en matière de droits des travailleur-ses. En Tunisie, les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et de réunion pacifique, sont sévèrement restreintes, et les syndicalistes font fréquemment face à des arrestations et poursuites pénales. Au Maroc, le droit de manifester est souvent interdit. En Algérie, les syndicats indépendants ont toujours du mal pour se faire enregistrer. En **Égypte**, des procédures complexes et arbitraires ont été utilisées pour entraver l'enregistrement des syndicats. Les travailleur-ses au **Qatar**, en **Arabie saoudite** et aux **Émirats arabes unis** ont fait face à des interdictions totales ou à de sévères restrictions sur la liberté d'association et le droit d'organisation – touchant particulièrement les travailleur-ses migrant-es, qui représentent une part importante de la main-d'œuvre dans ces pays. En Israël et en Palestine – en particulier des travailleur-ses palestinien-nes – ont perdu leur emploi, plus de 200 000 travailleur-ses se voyant refuser leur salaire.

ASIE ET PACIFIQUE. Les travailleur-ses de toute la région continuent de faire face à des niveaux alarmants d'abus et d'oppression. Les dirigeants syndicaux au Cambodge et à Hong Kong ont été harcelés et persécutés, tandis que d'autres ont été injustement emprisonnés en Iran et au Myanmar. Les autorités bangladaises réprimèrent violemment les grèves, tandis que la Malaisie, le Népal et la Thaïlande menaient diverses activités antisyndicales. En Inde comme au Pakistan, les gouvernements et les employeurs ont systématiquement contourné le dialogue social tripartite significatif et les consultations avec les syndicats. Les restrictions à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sont répandues en Iran, avec les interrogatoires, arrestations, détentions et peines de militant-es ouvrier-ères, des défenseur-es des droits de l'homme et des journalistes.

AFRIQUE. Des militants syndicaux ont été tués au Cameroun et en Afrique du Sud. Les grèves et manifestations ont été accueillies par une répression violente au Cameroun, au Kenya, en Mauritanie et en **Afrique du Sud**. Les employeurs ont saboté l'activité syndicale au **Botswana**, en **Éthiopie**, en **Guinée**, au **Kenya**, au **Lesotho**, au **Libéria** et au **Sénégal**. L'**Eswatini** et le **Zimbabwe**, les syndicalistes ont fait face à des répressions pour leurs activités. Les juntes militaires en Afrique de l'Ouest, notamment au **Burkina Faso**, au **Tchad**, au **Gabon** et au **Mali**, empêchaient les syndicats d'opérer librement. Les conflits au **Soudan du Sud** et au **Soudan** ont laissé des millions de personnes dans un besoin urgent d'aide et ont gravement menacé les moyens de subsistance des travailleur-ses.

AMÉRIQUES. Les Amériques restent la région la plus meurtrière pour les travailleur-ses : 5 syndicalistes ont été tués en **Colombie**, au **Guatemala** et au **Pérou**. Les grèves et manifestations ont été fortement réprimées en Argentine et au **Brésil**, tandis que des entreprises opérant dans des secteurs connus pour leurs conditions de travail abusives se sont livrées à des pratiques généralisées de lutte contre les syndicats au **Salvador**, au **Costa Rica**, au **Honduras** et au **Panama**. Les arrestations arbitraires et les poursuites engagées contre des syndicalistes, dans le but de museler le mouvement syndical indépendant, ont été fréquentes au Mexique, au Panama en Argentine et au Venezuela. En Haïti, les syndicats ont été ciblés, en forçant les dirigeants syndicaux à fuir pour se mettre en sécurité.

EUROPE. Près des trois quarts des pays européens ont violé le droit de grève, et près d'un tiers d'entre eux ont arrêté ou détenu des travailleur-ses. Les autorités en **Belgique**, en **Finlande** et en **France** ont poursuivi leur répression contre les travailleur-ses en grève, tandis que les gouvernements d'Albanie, de Hongrie, de Moldavie, du Monténégro, et du Royaume-Uni abusaient des pouvoirs légaux en élargissant excessivement la définition des « services essentiels » pour restreindre le droit de grève. En Grèce, en **Hongrie**, en **Serbie**, en **Suisse** et en **Turquie**, les entreprises ont activement sapé l'activité syndicale au détriment des employé-es. Ce climat anti-ouvrier a également vu l'émergence de syndicats « jaunes » dominés par les employeurs en **Arménie**, en **Grèce**, aux **Pays-Bas**, en **Moldavie** et en **Macédoine du Nord**. L'essor des partis politiques d'extrême droite et des mouvements à travers l'Europe a accru le risque d'une nouvelle érosion des droits des travailleur-ses et des syndicats.

LES SITUATIONS EMBLÉMATIQUES EN 2025

Le coup d'État contre la démocratie est souvent orchestré par des politiciens d'extrême droite et leurs soutiens milliardaires non élus. Qu'il s'agisse de Donald Trump et Elon Musk aux États-Unis ou de Javier Milei et Eduardo Eurnekian en Argentine, nous voyons le même manuel d'injustice et d'autoritarisme à l'œuvre à travers le monde. Au Bangladesh, les travailleur-ses souffrent depuis longtemps d'un système d'oppression, de violence et d'impunité. Malgré une pression internationale soutenue, les autorités d'État biélorusses poursuivent de façon implacable et systématique des travailleur-ses et des syndicats indépendants depuis des décennies. En Eswatini, les syndicats sont persécutés. À Hong Kong, Lee Cheuk-yan défenseur de longue date des droits des travailleur-ses et de la démocratie est emprisonné depuis 2021 pour s'être opposé à la loi de sécurité nationale. En Myanmar 4 ans après un coup d'État militaire, les travailleur-ses et les syndicats subissent la répression et des conditions de travail dures. Les syndicats aux Philippines mènent une lutte quotidienne pour exercer les droits les plus fondamentaux dans un environnement hostile de harcèlement, de violence et de mort endémiques. En Tunisie, les libertés d'expression et de réunion pacifique sont sévèrement restreintes, et les unionistes font fréquemment face à des arrestations et des poursuites. En Chine, les Ouïghours et les Kazakhs continuent d'être poursuivis. Le statut juridique international des autochtones n'est pas respecté, leurs droits sont souvent bafoués par les multinationales extractives ou par les grands propriétaires fonciers qui accaparent leurs terres avec la complicité des gouvernements respectifs.

Tribune libre des partenaires syndicaux

Dans le cadre des partenariats signés avec 7 organisations syndicales (CFDT, CGT, Confédération paysanne, FSU, Solidaires, UNEF, UNSA), Amnesty International France leur offre un espace d'expression libre sur le thème de cette Chronique Syndicale spéciale 1^{er} mai.

Les textes suivants sont rédigés par les organisations syndicales sous leur entière responsabilité et n'engagent pas Amnesty International France

CFDT

Résister pour préserver : les syndicats face à l'autoritarisme

Les droits s'effacent plus vite qu'ils ne s'obtiennent. Dans un monde où les dérives autoritaires progressent, les syndicats sont toujours en première ligne pour défendre les libertés publiques, la démocratie et les droits sociaux.

Partout des signaux d'alerte qui s'accumulent

Les démocraties peuvent basculer. Les trop nombreuses dérives récentes hongroises ou polonaises par exemple — contrôle des médias, pression sur la justice, remise en cause des droits des femmes, discriminations envers les minorités — illustrent la fragilité des garde-fous s'ils ne sont pas défendus. Des attaques se multiplient ailleurs et une internationale réactionnaire se déploie.

Une vague montante menace les droits fondamentaux, les libertés collectives et l'idée même d'alternance politique. C'est ensemble et au sein de chaque organisation comme la CFDT que nous devons nous organiser.

Face aux reculs démocratiques, les résistances syndicales s'organisent

Des coopérations structurantes existent, au sein de la confédération européenne des syndicats mais aussi dans le groupe franco-allemand cofondé par la CFDT, la CGT, l'UNSA et le DGB. Elles permettent d'élaborer des réponses, d'échanger des pratiques et de défendre le respect de l'État de droit au-delà des frontières nationales.

Des interventions publiques communes des secrétaires générales de la CFDT et de la CGT contre les idées d'extrême droite en 2024, 2025 et 2026 illustrent ce nécessaire front commun. La CFDT construit également des alliances plus larges avec des universitaires, des associations, les acteurs de la défense des droits et de la démocratie.

L'action syndicale, c'est aussi agir concrètement pour améliorer la vie des travailleurs et travailleuses. Car démontrer l'efficacité du collectif est l'un des antidotes les plus puissants à la tentation autoritaire.

Former, débattre, mobiliser : une riposte au quotidien

Partout, la pédagogie syndicale joue un rôle clé : il faut prioritairement déconstruire les discours d'extrême droite et outiller par des guides et des formations. Il est aussi fondamental d'agir en proximité, au plus près et avec les travailleuses et les travailleurs.

Défendre les droits, c'est défendre la démocratie

Face aux menaces, les syndicats doivent continuer à porter une vision constructive : renforcer l'État de droit, protéger l'indépendance de la justice, garantir la liberté de la presse, élargir les droits et les espaces de participation citoyenne. Cette exigence doit se traduire dans et en dehors des lieux de travail.

Car la résistance syndicale ne se limite pas à contrer les dérives autoritaires : elle propose un horizon démocratique désirable, fondé sur le travail, la justice sociale et la participation de toutes et tous.

CGT

Vous l'entendez ? Cette petite musique qui monte...

Année après année, le bilan des attaques contre la liberté syndicale, le droit de grève et la négociation collective en France fait souffler un vent de pessimisme sur la capacité des organisations syndicales à pouvoir exercer ces droits.

2025 fut une année particulière pour la CGT puisque pour la première fois, sa représentante la plus visible, la secrétaire générale Sophie Binet, est mise en examen pour des propos dénigrant le manque de civisme de certains employeurs. C'est la cinquième procédure judiciaire contre un-e membre du bureau confédéral de la CGT en 2 ans.

Derrière cette nouvelle offensive, le groupement patronal ETHIC, financé en sous-mains par le milliardaire d'extrême droite Pierre-Edouard Sterin. Parce que l'extrême droite a compris que les organisations syndicales et associations constituent l'un des derniers obstacles à son accession au pouvoir, les attaques contre les militant-es n'en sont que plus rudes, et le patronat n'est pas en reste.

La gravité des chiffres publiés par la CGT à l'occasion du meeting national pour les libertés syndicales qu'elle a organisé le 4 février 2026 pour lancer la contre-offensive, témoigne du fait que la situation actuelle n'est pas exceptionnelle. Elle est au contraire le fruit d'une décennie d'attaques des libertés syndicales, des restrictions aux libertés publiques (droit de manifester, liberté d'expression, par exemple), de la diminution des prérogatives des représentant-es des salarié-es et plus généralement contre la protection des travailleurs dans le Code du travail (licenciements facilités, diminution des prérogatives en matière de santé et sécurité...).

Ainsi, rappelons que plus de 1 000 militant-es de la CGT sont concerné-es quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils et elles travaillent :

- **250 cas de répression patronale recensés dans le public comme dans le privé ;**
- **342 militant-es sont sous le coup de procédures disciplinaires (154 cas) ;**
- **63 cas de discriminations syndicales ;**
- **25 cas d'entrave à l'exercice du droit syndical ;**
- **56 cas de pressions, intimidations, agressions ;**
- **180 militant-es ou structures concerné-es par des procédures judiciaires (dont 31 ont été mis-es en garde à vue et 22 ont été condamné-es) ;**
- **plus de 60 bourses du travail (locaux syndicaux) en danger.**

Ces chiffres mettent en évidence une augmentation constante et des formes variées des répressions subies par les travailleur-ses pourtant légitimes à exprimer des revendications collectives et/ou individuelles sur le travail et les conditions de sa réalisation. Des attaques structurelles qui ne concernent pas seulement la CGT.

Néanmoins, plus que jamais, la combativité demeure, et elle est nécessaire. Organisations syndicales françaises, européennes et internationales, comprenons l'enjeu : le syndicalisme fait face à des attaques existentielles qui sont le fruit de la banalisation des idées néolibérales voire libertariennes mais aussi de ce que la CSI nomme le « *coup d'état des milliardaires* ».

CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Pour une paysannerie en lutte avec les peuples du Monde

À la Confédération paysanne, nous affirmons avec force et détermination que nous ne céderons pas à l'autoritarisme, à la montée de l'extrême droite et aux logiques libérales. Face aux attaques coordonnées contre les voix qui s'élèvent, notre syndicat réaffirme sa vocation : défendre les droits des paysannes et paysans, l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire pour tous les peuples du Monde. Notre combat est aussi social : il porte la dignité des travailleurs ruraux, de campagnes vivantes, ouvertes et accueillantes, de l'égalité entre les femmes et les hommes en agriculture, de l'accès à la terre pour les jeunes...

Aux côtés de La Vía Campesina, nous portons l'exigence d'un autre modèle agricole et alimentaire. La solidarité internationale nous renforce : nos luttes sont liées, contre le libre-échange non régulé, contre les accords qui sacrifient les souverainetés alimentaires, contre l'appropriation des ressources par quelques-uns. Dans cette période suffocante où des Trump, Netanyahu et consorts bradent l'avenir du Monde, nous réaffirmons notre combat contre les guerres impérialistes et les postures d'ingérence de nos sociétés occidentales qui n'ont pas réussi à rompre avec notre passé colonial.

Le modèle agro-industriel dominant, imposé par des logiques libérales, de rendement à court terme et de concentration capitaliste, détruit les écosystèmes, aliène les travailleuses et travailleurs de la terre et condamne des territoires entiers et les populations à la dépendance. En France, il prospère grâce à la cogestion entre la FNSEA et le gouvernement, qui transforme les politiques agricoles en une machine à consolider les intérêts des plus gros et à marginaliser les opposants au système. Quand les institutions publiques pactisent avec ceux qui détruisent la paysannerie, tout le tissu rural s'érode et c'est la porte ouverte aux idées régressives de l'extrême droite. La répression s'abat sur celles et ceux qui résistent, cherche à faire taire la dissidence. En janvier quand on déroulait le tapis rouge aux tracteurs de la FNSEA, 52 de nos responsables syndicaux ont été placés en garde à vue pendant près de 20 heures : un 2 poids, 2 mesures insupportable.

Mais la criminalisation de nos actions collectives ne fait qu'attiser notre détermination. Nos outils de résistance sont clairs : mobilisations syndicales, occupations, actions juridiques, plaidoyers auprès des institutions, désobéissance civile, construction d'alternatives locales et alliances avec les organisations du mouvement social. Parce que nous le savons, nous ne gagnerons pas seuls. La convergence de nos luttes et de nos espoirs est indispensable. Ensemble, nous

bâtissons un avenir où la production alimentaire est au service des peuples et non d'un pouvoir autoritaire ni d'un marché sans visage. La Confédération paysanne reste debout, plus forte, plus solidaire, plus combative que jamais.

FSU

Violence managériale à l'École : une attaque contre le service public d'éducation

Depuis plus de 20 ans, les libéraux attaquent les services publics et les métiers qui y concourent en important du privé les techniques du néomanagement. L'école n'est pas épargnée et ces dérives néomanagériales mettent gravement à mal le système scolaire. La multiplication de réformes technocratiques, le renforcement des stratégies autoritaristes, la multiplication des charges de travail, la mise en concurrence des personnels... tout converge à la dégradation du service public d'éducation.

Les politiques néomanagériales produisent une dégradation gravissime de l'école et des conditions de travail de ses personnels. Ces politiques sont portées par le cynisme de volontés ultralibérales de marchandisation et de privatisation qui semblent prêtes à aller loin en matière de destruction des services publics : souffrance au travail, multiplication des démissions, crise de recrutement, augmentation des risques psychosociaux... Ces pratiques bouleversent en profondeur les métiers de l'éducation, les conditions de travail des personnels, les apprentissages des élèves, et, au-delà, ont des conséquences dans notre société. Il s'agit, pour le pouvoir, de nier la dimension émancipatrice de l'École. Ces attaques s'inscrivent dans une véritable logique de domination : déposséder les professionnel·les de leur pouvoir d'agir et de penser leur métier et faire reculer la démocratie au travail. Ainsi, la dernière réforme de la formation initiale cherche à cadrer très tôt des pratiques professionnelles inspirées par l'employeur plutôt que par des pratiques et savoirs nourris de la recherche.

Les syndicats de la FSU, notamment le SNES-FSU appellent les collègues à résister : solidaires, en construisant des collectifs de travail. Ces derniers permettent aux participant·es d'aborder des situations, d'échanger à partir de la réalité du travail, plutôt qu'à partir des prescriptions institutionnelles, de dépasser une approche individuelle ou culpabilisante des difficultés rencontrées. Ils re-légitiment des professionnel·les fragilisés et ils contribuent à protéger la santé au travail. C'est un outil syndical

et professionnel essentiel : les collectifs permettent de reprendre la main et de construire collectivement des conditions d'un exercice plus juste, plus lucide et plus émancipé. Redonner voix aux personnels, c'est redonner force au projet de démocratisation de l'accès aux études pour tous et toutes et de défense de la liberté d'exercer des métiers qui aient du sens.

SOLIDAIRES

Résister !

L'Union syndicale Solidaires poursuit le travail sur des régions du monde où les impérialismes, leurs guerres, leurs massacres, leurs discriminations, la négation de tous les droits sociaux, mais aussi la résistance sont forts : la Palestine et l'Ukraine sont emblématiques sur ce plan. L'Iran, le Venezuela, l'Argentine sont au cœur de l'actualité du début 2026. Dans tous ces cas, nos actions sont décidées avec des syndicalistes sur place.

Comme en France, à l'international, le syndicalisme tel que nous le concevons ne saurait ignorer les mouvements sociaux, collectifs, comités, associations, actifs dans des domaines qui sont aussi les nôtres : féminisme, écologie, antiguerre, antiracisme, antifascisme...

Comme en France, notre syndicalisme international doit s'ancrer dans les entreprises, les services et les localités. C'est pourquoi nous veillons à ce que nos actions solidaires, notamment, puissent être prises en charge par les collectifs militants d'entreprise ; à l'exemple de ce que nous faisons dans la déclinaison de la campagne Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre l'État israélien, orientée vers des objectifs précis, secteur professionnel par secteur professionnel. Il en est de même dans le travail mené avec nos camarades d'Ukraine... et d'autres pays. Le soutien aux peuples en lutte pour leurs libertés est aussi présent : Kanaky, Kurdistan, Sahara occidental, Chiapas...

La construction du Réseau syndical internationale de solidarité et de luttes²³ est une priorité. Les liens entre secteurs professionnels sont importants. Amazon, centres d'appel, journalistes, ferroviaire, éducation, santé, etc., beaucoup de choses se font. Notre solidarité n'est pas sélective, mais pour qu'elle soit efficace, nous veillons à l'inscrire dans la lutte de classe qui fonde l'existence du syndicalisme. Nous agissons avec les syndicalistes, nous soutenons les peuples, mais pas les États !

Le bulletin *Solidaires et internationalistes*²⁴ !, mensuel

²³ www.laboursolidarity.org

et complété par de nombreux numéros spéciaux, rend compte de nos activités. Enfin, cette année nous avons publié un numéro de la revue Solidaires International, un volume entièrement consacré à l'internationalisme, à ses pratiques concrètes, à ses réseaux, et aux luttes populaires qui traversent le monde : un ouvrage de référence sur l'internationalisme contemporain, un tour du monde des luttes populaires, l'internationalisme ici et maintenant, des outils pour comprendre et transmettre²⁵.

Notre internationalisme s'inscrit dans une volonté de profonde transformation sociale, mais s'ancre dans le quotidien de nos collectifs syndicaux et des besoins des exploité-es, des prisonnier-es d'opinion, des discriminé-es, partout dans le monde.

UNEF

La jeunesse du monde entier refuse le système qu'on veut lui imposer et compte bien se faire entendre

Dans le monde entier, la jeunesse et les étudiant-es se mobilisent contre l'ordre établi et exigent une amélioration de leurs conditions de vie. En janvier en Iran, les universités sont devenues des bastions de résistance face au régime. Commençant par dénoncer un coût de la vie en hausse, les mobilisations étudiantes se sont rapidement transformées vers une dénonciation du régime des Mollah. Les étudiant-es iranien-nes ont subi une répression d'une violence extrême entraînant la mort de milliers de jeunes.

Au Maroc, la jeunesse s'est mobilisée massivement contre la vie chère et contre le manque de démocratie de la monarchie et son opacité. De nombreux rassemblements ont été interdits, des étudiant-es mobilisé-es ont été exclu-es des universités et poursuivi-es en justice.

Au Népal, la jeunesse tente de s'emparer des élections législatives pour se faire entendre après s'être mobilisée contre le gouvernement qui a tenté de la censurer en interdisant de nombreux réseaux sociaux.

Au Sénégal, les étudiant-es se sont mobilisé-es contre la suppression des bourses. La mobilisation a été réprimée de façon extrêmement violente avec une fermeture des universités, des incendies créés par les forces de l'ordre dans les résidences étudiantes, la dissolution des amicales étudiantes et des arrestations de tou-tes les représentant-es syndicaux-les étudiant-es.

En France, les assemblées générales sont de plus en plus interdites dans les universités, des syndicalistes étudiant-es sont poursuivi-es en justice, exclu-es de leurs résidences universitaires et les interventions policières sur les campus sont de plus en plus nombreuses.

L'UNEF, en tant que syndicat étudiant et organisation de jeunesse internationaliste, apporte son soutien à l'ensemble des mobilisations et se porte solidaire contre toutes les formes de répression. La jeunesse du monde entier refuse le système qu'on veut lui imposer et compte bien se faire entendre.

UNSA

Informier pour éclairer : la liberté de la presse sous pression

« *La démocratie meurt dans l'obscurité.* » La devise du *Washington Post* résonne aujourd'hui comme un avertissement. Partout, les fragilités démocratiques s'accompagnent d'atteintes à l'indépendance des médias. L'affaiblissement de la presse n'est jamais anodin : il constitue souvent l'un des premiers symptômes d'un recul plus large des libertés.

Concentration des médias : un pluralisme fragilisé

En 2013, Jeff Bezos rachète le *Washington Post*, promettant de ne pas interférer dans la ligne éditoriale. Le journal incarnait un contre-pouvoir solide. Mais le contexte a changé. Les lourdes pertes financières et la chute des abonnements numériques ont précédé l'annonce, début 2026, de la suppression de près de 300 postes sur 800. Difficile de ne pas voir dans ces décisions la tension croissante entre exigences économiques et mission démocratique.

La situation américaine fait écho à celle de la France, où la concentration des médias entre les mains de quelques patrons de grands groupes industriels interroge. Reporters sans frontières alerte depuis plusieurs années sur la dégradation mondiale de la liberté de la presse et sur les risques que fait peser cette concentration sur le pluralisme.

Au-delà de cette seule logique capitaliste, c'est l'usage stratégique des médias comme outils d'influence qui inquiète. L'utilisation de la presse par des milliardaires dans des projets idéologiques globaux est une menace pour les démocraties. L'information est un bien public à défendre et préserver.

²⁴ www.solidaires.org/sinformer-et-agir/les-journaux-et-bulletins/solidaires-et-internationalistes

²⁵ www.solidaires.org/sinformer-et-agir/brochures/international/revue-internationale-n15-vivre-linternationalisme

Pour l'UNSA, l'enjeu est à la fois démocratique et social : garantir l'indépendance des rédactions, protéger les salarié-es des médias et préserver des conditions de travail compatibles avec une information de qualité.

Être journaliste, au risque de sa vie

Informé est quelquefois plus qu'un métier : c'est parfois un acte de courage. Dans de nombreux pays, exercer le journalisme peut exposer à la prison, aux violences, voire à la mort, les journalistes devenant des cibles dès lors qu'ils cherchent à documenter les faits en toute indépendance. Gaza et Hong Kong en sont des illustrations parmi d'autres.

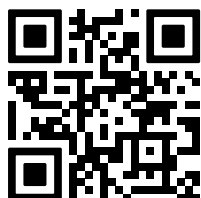
Pour l'UNSA, la liberté d'informer est indissociable des droits fondamentaux des professionnel-les des médias : sécurité, indépendance éditoriale, protection face aux pressions politiques ou économiques. Sans journalistes libres et protégés, la démocratie se vide de sa substance.

Défendre la liberté d'informer, c'est défendre la démocratie

La liberté de la presse n'est pas un privilège corporatiste : c'est une garantie collective. Elle assure aux citoyens un accès à des informations pluralistes, vérifiées, contradictoires.

Pour l'UNSA, la défense de la démocratie passe aussi par :

- la lutte contre la concentration excessive des médias ;
- la protection des rédactions et de leur indépendance ;
- la sécurisation des parcours professionnels des journalistes ;
- la solidarité internationale envers celles et ceux qui informent au péril de leur vie.



**Version numérique
de la Chronique syndicale
à télécharger ici**

Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre force collective donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous remportons des victoires pour faire progresser la justice et faire cesser les violations des droits humains.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous refusons tout financement provenant d'organisations gouvernementales et d'entreprises pouvant compromettre nos valeurs. Notre liberté d'action est ainsi essentiellement garantie par la générosité du public.

REJOIGNEZ-NOUS.



ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

